

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

 @Parcoursup_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

Le calendrier 2024 en 3 étapes

Début Nov. 2023 > Janvier 2024
Je m'informe
et découvre les formations

1

17 Janvier 2024 > 14 Mars 2024
Je m'inscris pour formuler mes vœux
Jusqu'au 3 Avril 2024
Je finalise mon dossier

2

30 Mai 2024 > 12 Juillet 2024
Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Début
Nov. 2023

Déc.

Janv. 2024

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Judi 14 Mars 2024 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

1

Début Nov. 2023 > Janvier 2024 Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE 2023 > JANVIER 2024

Je prépare mon projet d'orientation:

- Je consulte les sites [avenirsonisep.fr](https://www.avenirsonisep.fr) et [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1^{re} semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.



Avez-vous pensé à l'apprentissage?
Plus de 9000 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://www.parcoursup.fr)

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2024 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2024** : **23 000 formations sont proposées**. Des informations importantes sont disponibles sur l'établissement (statut, frais de scolarité, éventuels frais de candidature...), les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels.



DES OUTILS POUR PRÉPARER VOTRE PROJET

PLATEFORME AVENIRS

ONISEP

- > **Fiches pratiques, question-réponse, mémo, vidéo thématiques**



IJ – Box (Accès via ENT - Esidoc)

- > **Informations exhaustives sur les métiers et les formations pour y accéder. Dossiers thématiques**

DES OUTILS POUR PRÉPARER VOTRE PROJET

Parcoursup

- > Moteur de recherche
- > Accès vers les pages des établissements

The screenshot shows the Parcoursup search page. At the top, there are logos for the French Republic and Parcoursup. Below, there are navigation links: 'C'est quoi Parcoursup?', 'Rechercher une formation', and 'Foire aux questions'. The main heading is 'Rechercher une formation'. A message states: 'Les formations en apprentissage sont intégrées progressivement dans le moteur de recherche, nous vous invitons à le consulter régulièrement d'ici le 18 janvier 2023.' There is a search bar with the text 'BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...' and a dropdown menu for 'Taux d'accès par type de bac' set to 'Tous'. Below the search bar, it says 'Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.' and 'Trier par Pertinence'. A list of results is shown, including 'Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)'. To the right, there is a map of France with various locations marked with blue dots and numbers.

Fun MOOC – Projet Sup

- > Cours en ligne
 - > La Fac: Est-ce pour moi?
 - > Le Droit: Est-ce pour moi?
 - > Introduction à la psycho/ aux STAPS
 - > Présentation des CPGE, etc.



LE SITE PARCOURSUP

Depuis le 20
décembre

- > **pour s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie
- > **pour consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche amélioré permettant d'accéder à **plus de 23 000 formations**:
- > **Des formations non sélectives** : Les différentes Licences proposées au sein des Universités, les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) ou Parcours accès santé spécifique (PASS)
- > **Des formations sélectives** : CPGE, BTS, BUT, formations en soins infirmiers (IFSI), en travail social (EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce, Science Po/IEP, écoles vétérinaires, etc.
- > **Des formations en apprentissage** :

PARCOURSUP: LES FICHES FORMATIONS

> Des informations utiles à consulter sur les fiches formations

PUBLIC

Lycée Charles-De-Gaulle (Caen - 14)

CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH

FORMATION SÉLECTIVE

- 
Découvrir la formation et ses caractéristiques
- 
Comprendre les critères d'analyse des candidatures
- 
Consulter les modalités de candidatures
- 
Accéder aux chiffres clés de la formation
- 
Connaître les débouchés professionnels
- 
Contacter et échanger avec l'établissement

2

17 Janvier 2024 > 14 Mars 2024 > 3 Avril 2024 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Judi 14 mars 2024 : dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER - MARS

*2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

MERCREDI 3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.



AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

> Une **adresse mail valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Conseil aux Parents: vous pouvez renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir les messages et alertes Parcoursup.

> **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

> Le dernier **avis d'imposition** si vous souhaitez:

> Demander une **CPGE avec internat**

> Effectuer une **simulation d'attribution de bourse** sur critères sociaux

FORMULER SES VŒUX

Du 17 janvier
au 14 mars
inclus

- > Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut étudiant
- > Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE)

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux, lorsque la formation le demande;
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;
- > **Les vœux ne sont connus que de vous-même**: la formation visée n'a pas connaissance de vos autres vœux

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2023 les candidats ont formulé 13 vœux en moyenne)

FORMULER DES VŒUX MULTIPLES

Du 17 janvier
au 14 mars
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des sous-vœux pour certaines formations :

- > **Un vœu multiple** est un regroupement de plusieurs formations similaires (*Exemple: plusieurs vœux en BUT Informatique*)
- > **Un vœu multiple** compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles
- > Ils sont composés de **sous-vœux** correspondant chacun à un **établissement différent** (*Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements pour une même formation, toujours sans les classer*)
- > **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble de leurs vœux. Il existe néanmoins des exceptions ou les sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (1/6)

Les formations dont le nombre de sous vœux est limité à 10 par vœu multiple, dans la limite de 20 sous vœux au total :

- > **Les BTS et les BUT**, regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > **Les DNMADE**, regroupés par mention à l'échelle nationale
- > **Les DCG** regroupés à l'échelle nationale
- > **Les CPGE**, regroupés par voie à l'échelle nationale
- > **Les EFTS** regroupés par Diplôme d'Etat à l'échelle nationale
- > **Les DNA**, regroupés par mention à l'échelle nationale

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (2/6)

Les BTS, BUT et DN MADE :

- > Ces formations sont **regroupés par spécialité/mention à l'échelle nationale**
- > **Pour demander une spécialité de BTS, de BUT ou une mention de DN MADE**, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

Exemple : Max demande le BUT « Gestion des Entreprises et des Administrations» dans 7 établissements

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BUT « GEA » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (3/6)

Les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de voie: MPSI, ECG, BCPST, A/L, etc.)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Caen sans internat

Lycée B à Caen sans internat

Lycée C à Rennes avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (4/6)

Les formations dont le nombre de sous vœux n'est pas limité:

> **Les IFSI, Institut d'Orthophonie, d'Orthoptie et Audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale

Note : Limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

> **Les Ecoles d'Ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et recrutant sur **concours commun**

> **Le réseau des Science Po/ IEP**, (Rennes, Lille, Aix, Lyon, Saint Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse)

> **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (5/6)

Les DE (diplôme d'Etat) délivrés par les IFSI :

- > Chaque établissement (IFSI) proposant un même diplôme d'Etat correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple.
- > Pour demander une admission en IFSI, le lycéen formule un vœu multiple correspondant à un regroupement d'IFSI et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.
- > Dans la limite de 5 vœux multiple, donc de 5 regroupements d'IFSI différents

Exemple :

- > Amir demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud (3 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Vannes, Pontivy, Lorient.
- > Amir demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Rennes (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux d'Amir. En revanche, les sous-vœux d'Amir portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (6/6)

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé
- Ex: Concours Geipi Polytech regroupant près de 40 écoles différentes

FOCUS SUR LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE

> **Pour les formations sélectives** (BTS, BUT, IFSI, Ecoles, etc.)

→ **Aucun secteur géographique.** *Les candidats peuvent faire des vœux pour des formations ou qu'elles soient.*

> **Pour les formations non sélectives** (Licence, PPPE, PASS)

→ *Les candidats peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors.* Lorsque la **licence est très demandée une priorité au secteur géographique s'applique (représenté le plus souvent par l'académie)**. Un pourcentage maximum de candidats résidants en dehors du secteur est fixé par le recteur.

→ L'appartenance au secteur géographique est indiqué aux candidats

CESURE : MODE D'EMPLOI

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
 - > **La durée:** Un semestre à une année universitaire
 - > la demande de césure est faite **lors de la saisie des vœux** sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
 - > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
 - > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
 - > **la césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

Date limite pour formuler vos vœux

> Jeudi 14 mars 2024

(23h59 heure de Paris)



Février



Mars



Avril



Mai

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu :**
 - > Lettre de motivation lorsqu'elle est demandée
 - > rubrique « préférence et autres projets »
 - > pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- > **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)

- > **Si un vœu n'est pas confirmé avant le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2024

LA LETTRE DE MOTIVATION

Une lettre de motivation demandée par certaine formation pour connaitre:

- > **Sa motivation, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots, en 1500 caractères, ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.
- > **La lettre de motivation est personnelle:** Renseignez le, soignez l'orthographe et le style. Evitez les copié-collé, les formules toutes faites..

A noter:

- Pour certaines formations, la lettre de motivation constitue un aspect **essentiel** de votre candidature.
- Le poids de celle-ci est d'ailleurs explicité dans la rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures »

RUBRIQUE « PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS »

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses **préférences entre les vœux formulés** et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par **les commissions académiques** durant la phase d'admission (**Suivi des jeunes sans propositions d'admission a l'issue de la phase principale**) à partir du 4 juillet.

- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il **a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup**. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

RUBRIQUE « ACTIVITÉS ET CENTRE D'INTÉRÊTS »

> Rubrique facultative

- > Activités extra-scolaires
- > Stages/job
- > Pratiques culturelles, sportives
- > Engagements associatifs
- > Service civique
- > Service National Universel
- > Cordées de la réussite, etc.

Un atout pour se démarquer et parler d'avantage de soi pour mettre en avant ses qualités, compétences et expériences qui ne transparaissent pas dans le dossier scolaire

AUTRES ÉLÉMENTS TRANSMIS AUX FORMATIONS

> Bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > **Années de Première:** bulletins, épreuves anticipées de français et contrôle continu
- > **Année de Terminale:** Bulletins du 1^{er} semestre,

> Fiche Avenir (renseignée par le lycée)

- > **Notes de l'élève:** moyenne de terminale, appréciation par discipline, position dans la classe
- > **Appréciation** du professeur principal sur les **compétences transversales**
- > **Avis** du chef d'établissement sur la **capacité à réussir**, pour chaque vœu

Note: La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à partir du 30 mai 2024

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

> Mercredi 3 avril 2024

(23h 59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

3

30 Mai 2024 > 12 Juillet 2024

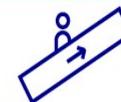
Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.
Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

MARDI 11 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.
Jusqu'au 10 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.



LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



À PARTIR DU 4 JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

VENDREDI 12 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

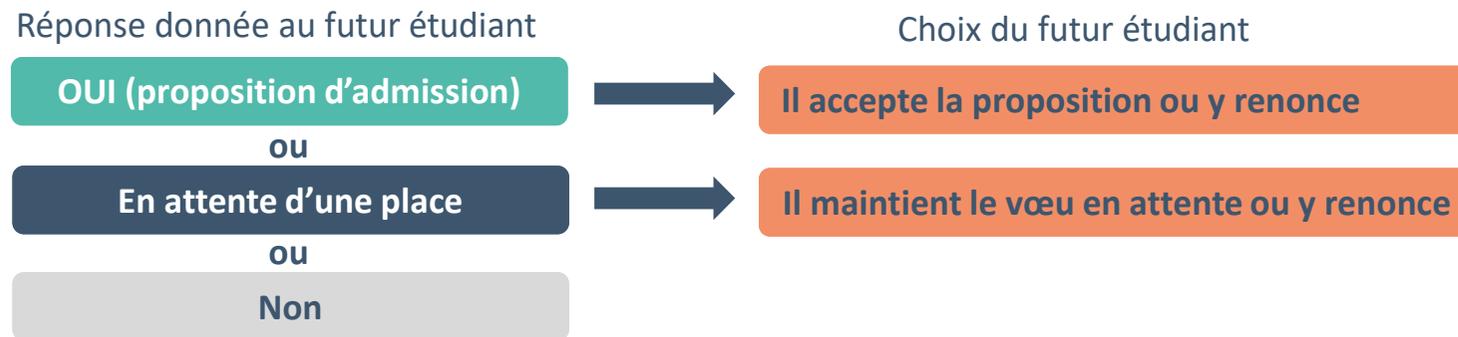


PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

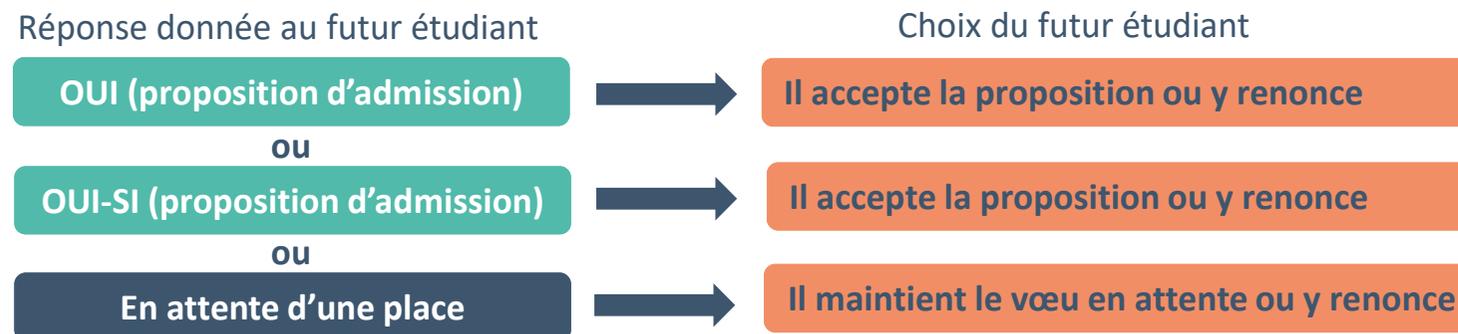
- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu**: chaque fois qu'un candidat fait un choix, il libère des places, immédiatement proposées à d'autres candidats.
- > Les candidats doivent **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date indiquée dans leur dossier**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Il faudra également choisir de **maintenir ou non en attente** les autres vœux.

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

> Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS) :



Oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/3)

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par SMS et mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

Du 16 au 23 juin 2024, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/3)

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce) et indique les **vœux en attente** qu'il souhaite conserver. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- S'il accepte définitivement la proposition, il consulte les **modalités d'inscription administrative**

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il ne peut **accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places aux autres candidats en attente
- Il peut maintenir des **vœux en attente**. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/3)

- > **Le lycée ne reçoit que des réponses « en attente »**
 - > des places se libèrent au fur et à mesure de la procédure jusqu'au 12 juillet. Des **indicateurs** s'affichent pour chaque vœu pour **suivre sa situation**
- > **Le lycée ne reçoit que des réponses négatives** (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - > dès le 30 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en **phase complémentaire** dès le 11 juin.

Rappel : La phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes

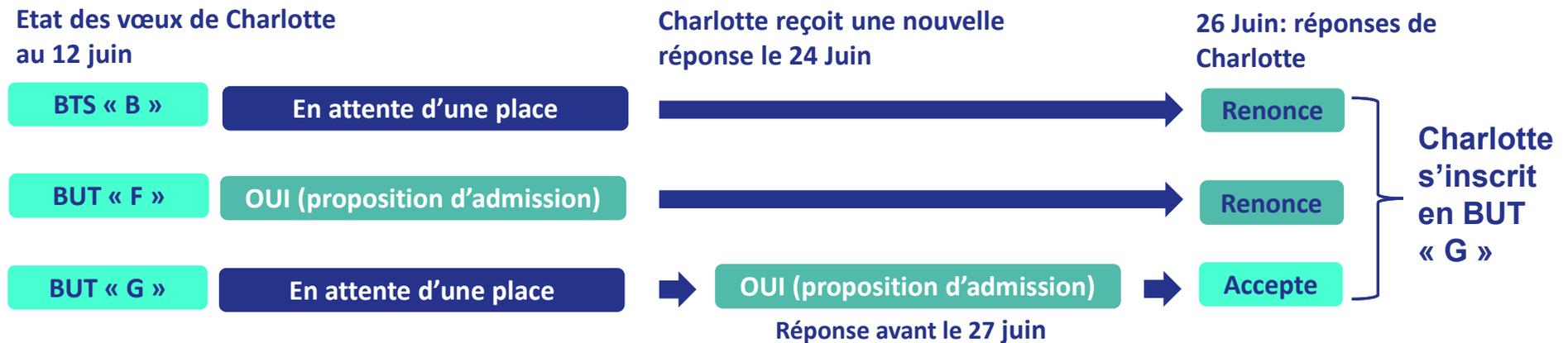
EXEMPLE DE CHARLOTTE : ÉLÈVE EN TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés.

Vœux de Charlotte	10 Juin : réponses des établissements	12 juin: réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 13 Juin	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 13 Juin	Renonce	Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 13 Juin	Renonce	
BUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 13 Juin	Accepte	Elle maintient deux vœux en attente : BUT « B » et BUT « G »
BUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »

EXEMPLE DE CHARLOTTE : ÉLÈVE EN TERMINALE

- **Le 24 Juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :**



- Charlotte accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après **avoir accepté la proposition d'admission de son choix**, le futur étudiant **doit effectuer son inscription** administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement et pas sur Parcoursup

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup
- **Respecter la date limite indiquée**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 30
mars et le 31
mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION